

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
LEZE ARIEGE
HAUTE-GARONNE**

Nombre de membres

dont le Conseil doit être composé	En exercice	Qui assistent à la séance	Qui ont pris part à la délibération
48	48	36	40

N° 264/2017

OBJET : Marché d'enlèvement et de traitement des déchets de déchetteries/plateforme - Reconduction expresse de marché

L'an deux mille dix-sept et le 11 décembre à 20h30,

Le Conseil de la Communauté de Communes Lèze Ariège, dûment convoqué en date du 4 décembre 2017, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil communautaire du siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Serge BAURENS.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames Marie-Christine ARAZILS, Nadine BARRE, Nadia ESTANG, Pierrette HENDRICK, Céline GABRIEL, Hélène JOACHIM, Chantal LAVAIL, Nathalie LAVAIL-MAZZOLO, Catherine MONIER, Sabine PARACHE, Joëlle TEISSIER, Danielle TENSA,

Messieurs René AZEMA, Serge BAURENS, Denis BEZIAT, Jean-Claude BLANC, Dominique BLANCHOT, Joël CAZAJUS, Serge DEJEAN, Jean DELCASSE, Serge DEMANGE, Claude DIDIER, Patrick DISSEGNA, Régis GRANGE, Patrick LACAMPAGNE, Serge MAGGILOLO, René MARCHAND, Franck MUNIGLIA, Floréal MUNOZ, René PACHER, Wilfrid PASQUET, Jean-Louis REMY, Jean-Claude ROUANE, Bernard TISSEIRE, Guy VESELY, Michel ZDAN.

ABSENTS AVEC PROCURATIONS : Monsieur Pascal BAYONI donne procuration à Monsieur Dominique BLANCHOT, Monsieur Jean CHENIN à Madame Pierrette HENDRICK, Madame Sylvie BOUTILLIER à Madame Joëlle TEISSIER, Madame Monique COURBIERES à Monsieur Jean-Louis REMY.

ABSENTS EXCUSES : Messieurs Michel COURTIADÉ, Sébastien VINCINI.

ABSENTS NON EXCUSES : Messieurs Jean-Pierre BASTIANI, Pierre-Yves CAILLAT, Nicolas GILABERT, Serge MARQUIER, Daniel ONEDA, Alain PEREZ.

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Nadine BARRE a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Président précise qu'un marché pour l'enlèvement et de traitement des déchets de déchetterie/plateforme a été signé le 20/05/2015.

Ces marchés ont été reconduits une première fois du 01/12/2016 au 30/11/2017.

Il est maintenant nécessaire de les reconduire à nouveau pour la dernière année allant du 01/12/2017 au 30/11/2018 en tenant compte du préavis de 3 mois.

Cette reconduction concernant les marchés suivants :

- **Lot 1 :** Tout Venant avec l'entreprise DRIMM pour un montant annuel maximal HT de 192 690.00 €
- **Lot 2 :** Gravats avec l'entreprise CORUDO pour un montant annuel maximal HT de 45 844 €
- **Lot 3 :** Cartons avec l'entreprise SAICA NATURSUD pour un montant annuel maximal HT de 31 200 € et des recettes à hauteur minimale de 12 300 € annuel
- **Lot 5 :** Déchets Verts avec l'entreprise SEDE ENVIRONNEMENT pour un montant annuel maximal HT de 104 478.00 €.
- **Lot 6 :** Bois avec l'entreprise CORUDO pour un montant annuel maximal HT de 51 095 €
- **Lot 8 :** Bouteilles de gaz avec l'entreprise DI Services pour un montant annuel maximal HT de 4 250 €
- **Lot 9 :** Extincteurs poudre/CO2/eau avec l'entreprise DI Services pour un montant annuel maximal HT de 4 653 €
- **Lot 10 :** Déchets Ménagers Spéciaux avec l'entreprise Triadis Services pour un montant annuel maximal HT de 42 065.80 €

Il demande au Comité communautaire de se prononcer.

Envoyé en préfecture le 14/12/2017

Reçu en préfecture le 14/12/2017

Affiché le



ID : 031-200068807-20171211-264_2017-DE

Considérant cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire

ADOpte la proposition du Président,

LE MANDATE pour signer la reconduction du marché avec les prestataires désignés ci-dessus ainsi que tout document administratif et financier concernant cette opération.

AUTORISE le président à inscrire les crédits au budget.

Fait et délibéré à la salle du Conseil Communautaire du siège de la Communauté de Communes, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Le Président,
Serge BAURENS